



Titre de séjour salarié

Par MM AA

Bonjour,

Je me permets de me diriger vers vous pour avoir des conseils svp.

Je me présente, je suis de nationalité Tunisienne, je suis entrée en France en 2007 en tant que étudiante, j'ai eu 3 diplômes supérieures dont deux masters.

J'avais toujours des cartes séjours étudiants depuis septembre 2007 jusqu'à fin décembre 2016 mon APS (autorisation provisoire de séjour) a expiré . Je n'ai pas réussi à trouver du travail mais j'avais un cdi à temps partiel de 2015 a 2016 dans la restauration .Je n'ai jamais payé d'impôts puisque j'étais non imposable.Depuis fin 2016 je suis en situation irrégulière et je cherche du travail dans mon domaine avec mes qualifications.En septembre 2018 j'aurai 11 ans sur le territoire ? Est il possible de déposer un dossier a la préfecture pour avoir le titre de séjour salarié ? je paie mon loyer , j'ai des preuves de présence de toutes mes années passées en France .J'aimerais savoir si avec une promesse d'embauche pour un travail avec mes qualifications je pourrai avoir un récépissé ou je peux avoir une autorisation de travail SVP ? comment je peux agir quand je trouve une entreprise qui veut me recruter ?

Je vous remercie d'avance

Par alain1707

Vous avez besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation posez là à un de nos avocats ou un de nos juristes. C'est confidentiel et gratuit, il suffit d'un petit clic sur <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87

<http://consulter-avocat.fr/> respecte une charte de qualité très complète afin de vous offrir le meilleur service possible en France, en Belgique, au Luxembourg et en suisse.

Toutes nos réponses sont gratuites et certifiées par notre cabinet d'avocats spécialisé dans tous les domaines et vous offre un véritable engagement de qualité.il vous suffit de cliquer sur ce lien <http://consulter-avocat.fr/> ou d'appeler le ?(+33) 09 70 40 80 87